

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20 juin 2025

– Point 5 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2025-13

Relative à l'adoption du rapport annuel 2024 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – D'adopter le rapport annuel 2024 de Santé publique France ;

Article 2 – La Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint-Maurice, le 20 juin 2025


Sylvie Lemmet
Présidente du conseil d'administration

Délibération rendue

exécutoire le 01/07/2025


Pour la Directrice générale

La Directrice générale adjointe

Marie-Anne Jacquet